

## Demande d'autorisation Occupation du domaine public

**Service technique**

**Tél : 02 40 97 58 89**

**Fax : 0240 04 69 02**

**mail : [technique@ville-lepellerin.fr](mailto:technique@ville-lepellerin.fr)**

**Cette demande d'autorisation d'occupation du domaine public ne dispense pas de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.**

**DEMANDEUR :**

Raison sociale (entreprise) : .....

Nom prénom du responsable : .....

Adresse (numéro de voie) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Portable .....

Email : .....

**ADRESSE DE L'OCCUPATION :**

Adresse (numéro de voie) : .....

Précisions éventuelles : .....

**DUREE DE L'OCCUPATION :**

Date : du...../...../..... au ...../...../.....

**NATURE DES TRAVAUX :** .....

**BENEFICIAIRE DU CHANTIER :** .....

Echafaudage : dimensions en m2.....

Benne ou grue : dimensions en m2.....

Cloisonnement de chantier : dimensions en m2.....

Cabane de chantier : dimensions en m2 .....

toilettes chimiques : dimension en m2.....

Interdiction de circulation/déviation.....

Stationnement (préciser type Véhicule).....

**ENGAGEMENT DU DECLARANT**

Je soussigné, auteur de la présente demande, CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et M'ENGAGE à respecter les règles en vigueur concernant les occupations du domaine public sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (article R 644-2).

Je m'engage également à payer les redevances et droits afférents à l'autorisation qui me sera délivrée. Je M'ENGAGE à avertir le service technique en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard avant la date de début de la permission.

Fait à.....

Le .....

CACHET ET SIGNATURE :

## Autorisation d'Occupation du Domaine Public Règlement

Service technique

Tél : 02 40 97 58 89

Fax : 0240 04 69 02

mail : [technique@ville-lepellerin.fr](mailto:technique@ville-lepellerin.fr)

**Vous devez préalablement obtenir une autorisation de la ville.  
Elle vous sera délivrée sous la forme d'un arrêté municipal.**

### 1- REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Il doit être rempli de façon précise, daté et signé.

### 2- LES DOCUMENTS A JOINDRE A CETTE DEMANDE

- Un plan de situation (plan de ville, google map, mappy) permettant de localiser l'emplacement du stationnement
- Un croquis à l'échelle (ou côté) délimitant l'emprise au sol du stationnement et faisant figurer les caractéristiques de la voie (chaussée, trottoirs, mobilier urbain).
- Pour les commerçants, la copie de l'inscription au registre du commerce
- Pour les artisans la copie du récépissé d'inscription au registre des métiers.
- L'attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

### 3- LE DEPOT DE LA DEMANDE

Le formulaire et les pièces annexées seront adressés par courrier ou par mail à l'adresse indiquée ci-dessus au service technique ou déposés à l'accueil de la Mairie.

Toute demande doit être effectuée 15 jours avant la date prévue d'occupation du domaine public.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas instruit.

### 4- LA REPONSE A VOTRE DEMANDE

La réponse sera attendue au minimum 48h avant la date prévue de l'évènement.

Ce délai s'appliquera dès la réception du dossier complet, accompagné des pièces annexes à produire.

**En cas d'erreur de métrage, la commune se réserve le droit de modifier celui-ci et de faire acquitter le pétitionnaire de la redevance corrigée en conséquence.**

**L'occupation du domaine public doit être conforme à l'autorisation délivrée.**

**A défaut, des sanctions pénales prévues au code de la voirie routière sont applicables. Les mêmes sanctions sont applicables en cas de stationnement effectué sans autorisation préalable si celle-ci était nécessaire.**